



ASSOCIATION DES PÉDICURES DU QUÉBEC (1992) INC.

Pour faire suite à votre demande d'information à l'Association des pédicures du Québec, il nous fait plaisir de vous faire parvenir les critères d'admission de l'APQ.

1. Fournir votre relevé de notes du **secondaire V ou l'équivalent** du secondaire V.
2. Fournir votre **relevé de notes et diplôme de l'école en soins podologiques,**
3. Nous faire parvenir un **chèque de 125\$** pour les frais d'examens.
4. Pour adhérer à l'Association vous devez obtenir une note de 75% pour les examens théorique et pratique de l'Association des pédicures du Québec. Nous joignons à la présente les connaissances qui seront évaluées par l'Association, afin de vous permettre de juger si vous maîtrisez ces connaissances.

Prenez bonne note que lors de l'examen pratique, **vous devez vous présenter avec :**

1. Un modèle représentant des problèmes **d'onychopathies et d'hyperkératoses (les 2)**;
2. Votre habillement de travail pour effectuer un soin des pieds;
3. Tous vos instruments de travail et l'équipement nécessaires lors d'un soin des pieds, du début à la fin incluant la stérilisation. Nous précisons qu'une **fraiseuse non dédiée** aux soins podologiques **sera refusée**.

Nous tenons à vous informer que si ces exigences pour passer les examens ne sont pas toutes respectées, vous ne serez pas admis à l'examen.